



## INFORMATIONS AUX FAMILLES SUR LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

**Le règlement général européen sur la protection des données (RGPD)** renforce les libertés individuelles des citoyens et leur garantit une meilleure protection de leurs données personnelles. Il s'applique à tout organisme public ou privé et par conséquent aux établissements scolaires, notamment le lycée de votre enfant.

Le chef d'établissement et l'équipe éducative s'engagent à respecter votre vie privée en protégeant les données à caractère personnel<sup>1</sup> vous concernant - vous et votre enfant - collectées et traitées afin de répondre à l'obligation du service public d'éducation.

**Finalités des données personnelles collectées :** Les données personnelles des élèves et de leurs parents, sont nécessaires à la gestion administrative du service public de l'éducation, aux usages pédagogiques et au suivi de la scolarité et de la santé des élèves inscrits dans l'établissement.

**Utilisation et destination des données personnelles :** Les données personnelles concernant les élèves et leurs parents (nom et prénom, date de naissance, adresse des parents, téléphone, mél, photos, notes, appréciations, données sur exercices ...), ainsi que les emplois du temps des classes..., utiles au fonctionnement et au suivi de chaque élève sont hébergées sur les serveurs du Rectorat, du lycée ou d'un prestataire (Pronote). Celles relatives à la santé des élèves sont uniquement exploitées en interne par les personnels habilités. Les éventuels usages pédagogiques d'internet (blogs, sites, exercices...) et des réseaux sociaux ont obtenu l'aval du conseil d'administration après vérification de leur pertinence éducative, et sont anonymisées sauf exception (auquel cas votre consentement explicite et/ou celui de votre enfant aura été recueilli préalablement).

**Sécurité des données :** Dans l'ENT, comme dans tous les autres outils numériques utilisés par l'établissement, les données personnelles concernant les élèves et leurs parents sont stockées et sécurisées. Un contrat détaillé (confidentialité, sécurité...) régit chaque hébergement de données sur les serveurs du(des) prestataire(s) informatique(s). Les éventuels usages pédagogiques d'internet (blogs, sites, exercices...) et des réseaux sociaux sont scrupuleusement encadrés par les enseignants ou autres personnels, pour une protection optimale des données de votre enfant (anonymisation, contrat de sous-traitance sécurisée...).

**Durée de conservation et archivage des données :** En fin d'année scolaire, les données issues des applications de vie scolaire sont récupérées par l'établissement qui les archive dans les locaux sécurisés de l'administration du lycée pendant une durée réglementée, strictement nécessaire généralement, une année et uniquement pour pouvoir les communiquer aux autorités judiciaires si nécessaire. Ces données ne seront alors plus exploitées. De même, tous les autres outils numériques utilisés par l'établissement respectent les délais de conservation et d'archivage réglementaires avant destruction des données personnelles.

<sup>1</sup> Une « donnée à caractère personnel » se définit comme « toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres », conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 qui modifie la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978.



### Droits des parents et des élèves :

Vous-même - et votre enfant s'il a plus de 15 ans - avez le droit d'accéder à vos données personnelles et le droit de les rectifier en formant une demande écrite au proviseur lycée. En revanche, vous ne pouvez pas vous opposer à leur utilisation ou/et demander leur effacement, dans la mesure où les traitements de ces données sont nécessaires à l'exécution d'une mission publique d'éducation ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le proviseur.

Par ailleurs, les éventuels usages pédagogiques d'internet (blogs, sites, exercices...) et des réseaux sociaux nécessitent votre consentement explicite, que vous pouvez retirer à tout moment. Ce consentement doit être donné conjointement par vous-même et votre enfant s'il a moins de 15 ans. À compter de l'âge de quinze ans, votre enfant peut consentir seul à un traitement<sup>2</sup> de données personnelles.

Parallèlement à cette lettre d'information sur le traitement de vos données personnelles ou celles de votre enfant, un formulaire de recueil de consentement vous sera soumis afin d'avoir votre autorisation du droit à l'image et de traitement des données sensibles nécessaires à la gestion classique de la scolarité de votre enfant. Il est important d'y répondre formellement afin de garantir l'homogénéité des actions pédagogiques menées dans la classe.

**Registre des traitements des données à caractère personnel :** Le chef d'établissement, responsable des traitements, tient un registre des traitements qui mentionne, notamment, leur finalité, les personnes concernées, les catégories de données utilisées, leurs destinataires et leur durée de conservation. Ce registre est en cours d'élaboration, il sera mis à votre disposition sur demande, dès que possible.

Le chef d'établissement



<sup>2</sup> Pour le RGPD on appelle «**traitement**», toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.